

Les enjeux de qualification en région PACA

DOMINIQUE VIAL
CHARGÉE D'ÉTUDES

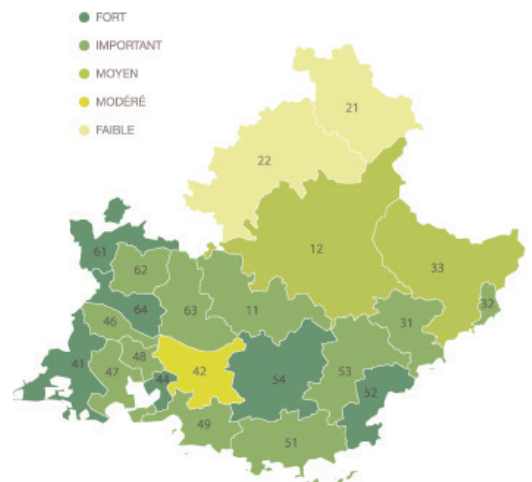
En juin 2005, l'ORM éditait un poster intitulé "Les enjeux de qualification en région PACA". Il s'agissait de décliner les principales problématiques auxquelles les politiques de formation et d'emploi sont confrontées, selon les différentes zones d'emploi constituant le territoire régional. Afin de faciliter l'usage du poster en tant que support de discussion, ce *Mémo* apporte des commentaires autour des six problématiques retenues.

► L'ACCÈS DES JEUNES AU PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION

En région PACA, trois ans après leur sortie du système éducatif, seuls 43 % des jeunes non qualifiés¹ sont en situation d'emploi. C'est nettement moins qu'en moyenne nationale (59 %). Pour eux, les conditions d'emploi sont des plus précaires : 73 % des non-qualifiés ont un premier emploi à durée déterminée, deux non-qualifiés sur trois ont connu au moins une période de chômage durant les trois premières années de leur vie active alors que ce rapport

est de un sur trois pour les titulaires d'un diplôme de niveau III. Les non-qualifiés cumulent ainsi de nombreuses difficultés pour accéder au marché du travail. Permettre à tous les jeunes d'obtenir un premier niveau de qualification devient un enjeu majeur. Celui-ci est un objectif prioritaire du plan régional de développement des formations. Cet enjeu est d'autant plus marqué dans les territoires où, parmi les jeunes

L'ACCÈS DES JEUNES AU PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION



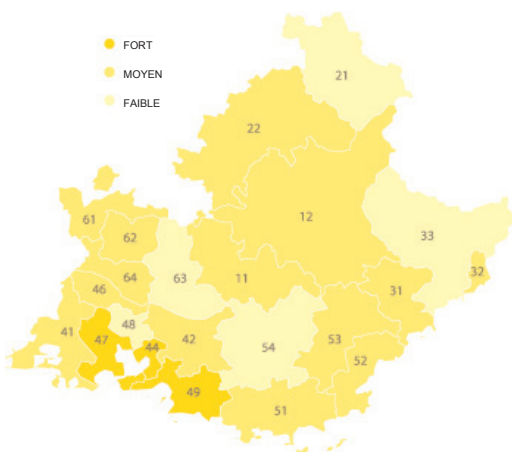
FACE AUX DIFFICULTÉS D'INSERTION DES PERSONNES NON QUALIFIÉES, IL S'AGIT DE PERMETTRE AUX JEUNES DE 16 À 25 ANS, SORTIS DU SYSTÈME ÉDUCATIF SANS AUCUN DIPLÔME OU AVEC LE BREVET DES COLLÈGES, D'ACCÉDER À UNE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE, AU MOINS DE NIVEAU V.

11 > MANOSQUE	42 > AIX-EN-PROVENCE	52 > FRÉJUS - SAINT-RAPHAËL
12 > DIGNE	44 > ÉTANG DE BERRE	53 > DRAGUIGNAN
21 > BRIANÇON	46 > CHÂTEAURENARD	54 > BRIGNOLES
22 > GAP	47 > FOS-SUR-MER	61 > ORANGE
31 > CANNES-ANTIBES	48 > SALON-DE-PROVENCE	62 > CARPENTRAS
32 > MENTON	49 > MARSEILLE-AUBAGNE	63 > APT
33 > NICE	51 > TOULON	64 > AVIGNON
41 > ARLES		

(1) Sont considérés comme non qualifiés les individus ayant abandonné le système scolaire au cours d'une des classes du premier cycle de l'enseignement secondaire (de la sixième à la troisième).

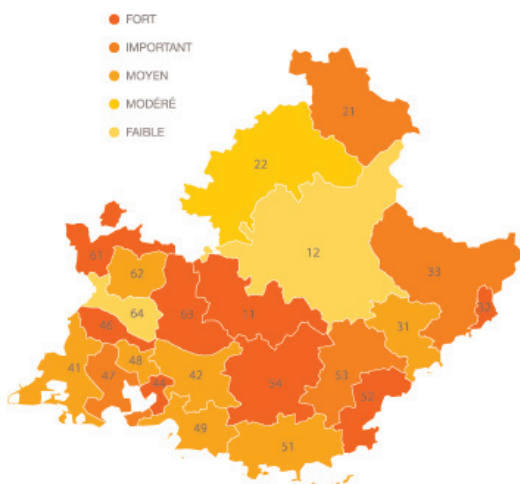
Les enjeux de qualification en région PACA

L'ÉLEVATION DU NIVEAU DE QUALIFICATION



FACE À LA PART ET AU DÉVELOPPEMENT DES EMPLOIS DE CADRES ET DE PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES, IL S'AGIT DE PERMETTRE AUX PERSONNES AYANT UN PREMIER NIVEAU DE FORMATION D'ACCÉDER À UN NIVEAU SUPÉRIEUR.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPAREIL DE FORMATION PROFESSIONNELLE



LÀ OÙ LES 16-35 ANS SONT NOMBREUX ET OÙ LA DEMANDE DE FORMATION EST EN CROISSANCE, IL S'AGIT DE RENFORCER LES CAPACITÉS D'ACCUEIL DANS LES DISPOSITIFS D'ACCÈS À UNE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE.

de 16 à 25 ans sortis du système éducatif, la part des sortants sans aucun diplôme ou avec le brevet des collèges est importante.

La sortie du système éducatif est fortement corrélée à l'environnement socio-économique du jeune. Quitter l'école avant la fin du collège ou dès la première année d'un cycle conduisant à un premier diplôme n'est pas toujours la conséquence d'une situation d'échec scolaire. Même si un jeune sur deux non qualifié dit avoir mis un terme à ses études par "lassitude", un jeune sur quatre fait référence à des raisons financières et/ou au fait d'avoir trouvé un emploi. Obtenir rapidement un revenu est parfois une nécessité, mais cet emploi rapide engendre des parcours d'entrée dans la vie active très chaotiques. Il est le plus souvent lié à la saisonnalité : les emplois estivaux dans les hôtels et les restaurants du pôle touristique du littoral, la possibilité de participer aux travaux saisonniers dans le pôle agro-industriel de la basse vallée du Rhône, le développement des activités commerciales liées aux différentes formes de tourisme sur l'ensemble de la région, sont autant de sources d'abandon du cursus scolaire. Cela peut aussi conduire à la recherche de l'emploi impossible, dans les territoires où le travail non qualifié est en diminution et où la forte évolution démographique génère une concurrence accrue entre non-qualifiés, ne permettant pas au marché du travail local d'absorber toutes les demandes d'entrée en emploi.

► L'ÉLEVATION DU NIVEAU DE QUALIFICATION

La forte technicité des équipements industriels comme celle des nouveaux outils de l'information et de la communication induisent des exigences de plus en plus élevées en termes de niveau de qualification, ou pointues en termes de spécialité. Partout où l'activité industrielle est présente, mais aussi dans tous les secteurs

d'activité où les nouvelles technologies de l'information et de la communication prennent une place importante (par exemple, dans les banques et les assurances, le conseil et l'assistance aux entreprises), des écarts de plus en plus marqués sont générés entre le niveau de qualification des résidents à la recherche d'un emploi et le niveau de qualification demandé par les entreprises. Cette situation engendre des périodes de chômage plus longues et un accroissement des situations de précarité pour les populations locales. À l'inverse, elle génère l'arrivée de nouveaux résidents dont les qualifications de niveau plus élevé sont déjà acquises, contribuant ainsi à l'élévation de la part des cadres et des professions intermédiaires.

Dans ce contexte, permettre aux jeunes locaux et aux demandeurs d'emploi, ainsi qu'aux salariés en situation d'emploi, de renforcer leur savoir-faire pour accéder dans de meilleures conditions au marché du travail ou pour se maintenir dans l'emploi, est un véritable enjeu. Celui-ci est surtout présent dans les zones d'emploi de la métropole marseillaise, en lien avec les activités industrielles et portuaires, ainsi que celles qui font appel aux nouvelles technologies.

► LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPAREIL DE FORMATION PROFESSIONNELLE

L'évolution de la population des 16-35 ans est différenciée selon les zones d'emploi. D'importants mouvements migratoires se sont produits et se poursuivent entre les zones d'emploi de la frange littorale, et les zones d'emploi du moyen pays. Les déplacements de la population des grandes unités urbaines du littoral vers les zones moins peuplées de l'arrière-pays modifient considérablement la localisation des besoins des familles en matière d'éducation et de formation. L'implantation de l'appareil de formation professionnelle, dans toutes ses composantes,

est le résultat de processus complexes tenant compte de multiples facteurs : foncier, infrastructures de transport, capacités d'hébergement, moyens humains et financiers, demandes des entreprises, demandes des jeunes et des adultes... Il n'en demeure pas moins que, même si cet appareil de formation professionnelle irrigue l'ensemble du territoire régional, tous les jeunes de 16 à 35 ans n'ont pas les mêmes chances d'accéder à une formation professionnelle selon leur lieu de résidence. Ce phénomène caractérise les zones d'emploi du moyen pays qui ont connu les plus fortes évolutions démographiques au cours de ces dix dernières années.

Cet enjeu est estimé à partir d'une approche du dimensionnement de l'appareil de formation. Il permet d'apprécier le nombre de places en formation professionnelle en fonction du nombre de jeunes en âge de l'intégrer. Cet indicateur ne se suffit pas à lui-même : l'enjeu sera d'autant plus crucial dans les zones où les jeunes quittent rapidement le système éducatif ou sont en situation d'échec scolaire ne leur permettant pas d'allonger leurs études dans la voie générale ou dans la voie technologique (référence à l'enjeu d'accès des jeunes au premier niveau de qualification). C'est le cas, par exemple, pour la zone d'emploi de Brignoles.

► LA PROFESSIONNALISATION

Les jeunes, titulaires d'un baccalauréat général, abandonnant leurs études universitaires avant d'obtenir leur premier diplôme de l'enseignement supérieur ont moins de chances de trouver un emploi que les titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique. Trois ans après leur sortie du système éducatif, les premiers sont en situation d'emploi à 75 %, tandis que les seconds le sont à 80 %.

Ce n'est pas tant le niveau de formation générale atteint qui semble être un handicap pour l'accès à l'emploi mais bien la spécialisation dans un domaine. En effet, 69 % des DEUG non diplômés sont en situation d'emploi alors que ce taux est de 86 % pour les BTS et DUT non diplômés. Dans ce contexte, le seul brevet des collèges ou le seul baccalauréat général

ne sont pas suffisants pour accéder à un emploi dans des conditions favorables.

L'accès à une formation professionnalisante pour les titulaires d'un seul bagage généraliste, quel qu'en soit le niveau, devient un enjeu majeur pour certains territoires. Les plus concernés sont ceux du pôle socio-économique du tourisme de littoral, qui correspond en grande partie à l'académie de Nice. L'orientation vers la voie générale en fin de troisième y est plus fréquente qu'en moyenne régionale, elle-même supérieure à la moyenne nationale. Les jeunes peuvent être en difficulté scolaire, sans pouvoir achever ce parcours général. Les dispositifs favorisant la professionnalisation trouveront tout leur sens dans ces territoires.

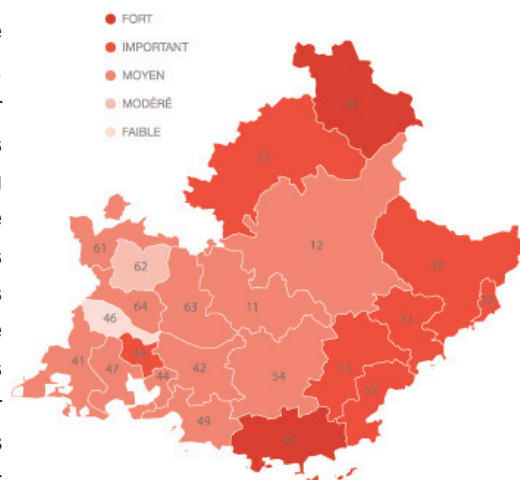
► L'ACQUISITION D'UNE DOUBLE COMPÉTENCE

La région PACA est une des régions les mieux dotées en matière de patrimoine naturel et d'équipements de loisirs. Les formes de tourisme sont diversifiées. Le tourisme de littoral absorbe la moitié des séjours, le tourisme de moyenne et de haute montagne, près du tiers. Les activités touristiques induisent de nombreux emplois dans d'autres secteurs d'activité, tels que le commerce, la santé, les transports, l'animation socioculturelle ou sportive. L'emploi lié au tourisme est fortement marqué par la saisonnalité (estivale sur le littoral, double en montagne) et par la précarité, souvent corollaire de la première.

La problématique est différente selon les pôles socio-économiques. Dans les zones d'emploi très marquées par le tourisme de montagne, il est intéressant d'acquérir une double compétence (par exemple, monitorat de ski et entretien de charpente) afin de construire un parcours professionnel facilitant la stabilisation sur le territoire. Dans ces conditions, le territoire pourra s'appuyer sur la complémentarité de ces compétences pour organiser son développement. La mobilité professionnelle est ainsi facilitée.

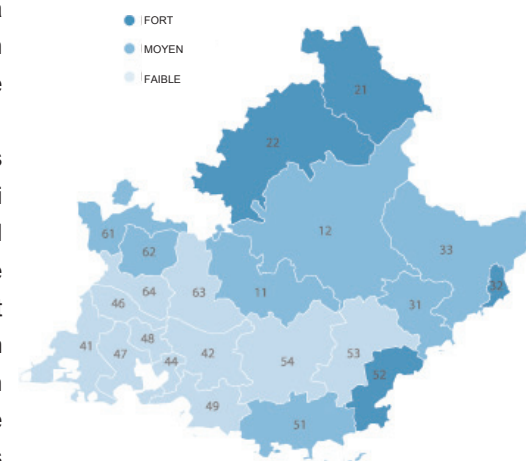
Dans les zones touristiques du littoral, l'acquisition d'une double compétence est, indirectement, un enjeu de fidélisation des

LA PROFESSIONNALISATION



FACE À LA MONTÉE DES EXIGENCES EN QUALIFICATION PROFESSIONNELLE, IL S'AGIT D'APPORTER AUX MOINS DE 35 ANS DOTÉS D'UN SEUL BAGAGE SCOLAIRE GÉNÉRALISTE (BREVET DES COLLÈGES OU BAC GÉNÉRAL), LA POSSIBILITÉ DE RENFORCER LEUR SAVOIR-FAIRE PROFESSIONNEL.

L'ACQUISITION D'UNE DOUBLE COMPÉTENCE



DANS UNE RÉGION TRÈS MARQUÉE PAR LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ENGENDRANT UNE FORTE SAISONNALITÉ DE L'EMPLOI, IL S'AGIT DE PERMETTRE AUX SAISONNIERS D'ACQUÉRIR UNE DOUBLE COMPÉTENCE EN VUE DE FACILITER LEUR MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE.

saisonniers. Il s'agit de faciliter la mobilité géographique : occuper un autre emploi sur un autre territoire et avoir les moyens de revenir (par exemple, surveillant de baignade en mer l'été et pisteur secouriste en montagne pendant l'hiver). Il s'agit aussi, dans une moindre mesure, de faciliter la mobilité professionnelle : l'emploi saisonnier est souvent vécu comme un moyen rapide d'accéder à un revenu, il importe alors d'acquérir progressivement des compétences permettant une reconversion ou une meilleure stabilisation dans l'emploi.

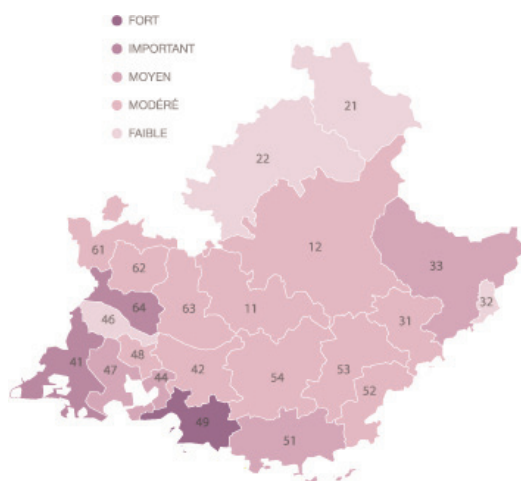
L'acquisition d'une double compétence concerne également les cumuls de plusieurs activités professionnelles qui, prises une à une, ne forment pas un métier car celui-ci ne repose sur aucun emploi solvable. L'existence et la persistance des réseaux locaux dans les territoires sensibles, comme ceux du massif alpin, peuvent servir de levier à la mise en place de groupements d'employeurs rendant les emplois solvables et structurant le développement des métiers qui ne s'exercent que quelques mois dans l'année. Ces groupements pourraient jouer un rôle d'autant plus favorable à la consolidation de la double compétence en s'appuyant sur le dispositif de la validation des acquis de l'expérience.

premier niveau de qualification), mais il est tout aussi difficile pour les adultes eux-mêmes : retrouver un emploi, accepter une reconversion professionnelle n'est pas une étape qui se franchit aisément.

Les métropoles urbaines sont les plus touchées par ce phénomène de précarité, ainsi que les zones d'emploi affectées par les restructurations ou les mutations économiques, qu'elles soient d'origine industrielle, agricole ou concernant le secteur des services, et quelle qu'en soit la temporalité. La nécessité, pour ces territoires, de raisonner les évolutions des compétences et des qualifications conjointement aux mutations de l'activité économique devient un enjeu majeur. Sa maîtrise est un facteur déterminant du développement économique de ces espaces et donc de l'amélioration des conditions de vie des résidents.

La zone d'emploi de Marseille-Aubagne est représentative de cet enjeu. Les dispositifs de formation, qui tendent à aplanir les inégalités entre une population précarisée et une population sécurisée dans un emploi stable, sont appelés à se développer.

LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE



FACE À L'IMPORTANCE DES POPULATIONS TRIBUTAIRES DE L'AIDE SOCIALE, IL S'AGIT D'AIDER LES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI À SE REMETTRE DANS UNE PERSPECTIVE D'INSERTION, PAR L'ACCÈS AUX QUALIFICATIONS.

► LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

La précarité sociale des familles engendre souvent des difficultés scolaires pour les enfants. Le contexte n'est certes pas favorable à l'allongement du cursus scolaire pour ces jeunes (référence à l'enjeu d'accès des jeunes au

Le poster présentant ces enjeux cartographiés est disponible sur simple demande à l'Observatoire régional des métiers.



Pour en savoir plus

- BERENGUEL B., *Systèmes socio-économiques locaux : la persistance des polarités territoriales en région Provence - Alpes - Côte d'Azur*, collection "Mémo", n° 2, ORM, septembre 2001.
- BOYER A., *Les saisonniers du tourisme : quel devenir ?*, collection "Mémo", n° 22, ORM, mai 2005.
- *Quand l'école est finie en PACA... Premiers pas dans la vie active de la Génération 98*, collection "Études", ORM, n° 5, avril 2004.
- *Perspectives territoriales*, collection "Outils d'analyse", ORM, n° 6, décembre 2004.